

## **Intervention du Cameroun sur l'Assistance aux Victimes**

*Genève, Réunion Intersession, 17 juin 2025*

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Le Cameroun salue les avancées continues en matière d'assistance aux victimes impulsées par le Plan d'action de Siem Reap-Angkor, notamment l'approche intégrée et inclusive, qui place les survivants au cœur des priorités d'action.

Depuis la Cinquième Conférence d'examen, notre pays a renforcé son dispositif multisectoriel d'assistance aux victimes, en misant sur la synergie entre structures militaires, sanitaires et sociales, avec des résultats encourageants sur le terrain.

Premièrement, sur les premiers secours, le Cameroun a considérablement accru les capacités d'intervention du Corps National des Sapeurs-Pompiers, une structure militaire placée sous la coordination de la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Administration Territoriale. Sa couverture territoriale a été élargie, permettant une réponse plus rapide et mieux ciblée dans les zones exposées.

Deuxièmement, s'agissant de la prise en charge sanitaire, le renforcement de la carte hospitalière et des plateaux techniques a permis une meilleure proximité des soins. Des services spécialisés, tels que la traumatologie, la psychiatrie et l'assistance sociale, ont été déployés au plus près des zones de crise, ce qui a permis de décongestionner les hôpitaux des métropoles de Yaoundé et Douala tout en assurant une réponse mieux adaptée aux victimes.

Troisièmement, la réadaptation et le suivi post-traumatique ont été améliorés par le développement des structures dédiées, avec la mise en place récente d'un nouveau pôle pour personnes handicapées à Maroua, dans la Région de l'Extrême-nord, en complément des structures existantes. Ceci vise à renforcer la réinsertion sociale et économique des survivants dans les régions les plus affectées.

En parallèle, le Cameroun veille à l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans toutes les sphères de la société. Notre législation leur accorde un statut particulier, et notre pays est partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, renforçant ainsi la cohérence de notre action avec les engagements internationaux.

Monsieur le Président,

Ces efforts reflètent notre volonté d'aligner nos politiques publiques avec les actions 30 à 39 du Plan d'action de Siem Reap-Angkor, notamment en matière d'intégration des services, de coordination intersectorielle, et de participation active des victimes à la définition des réponses.

Bien que des défis demeurent, notamment en matière de ressources et d'accessibilité dans certaines zones en crise, le Cameroun reste fermement engagé à poursuivre la mise en œuvre de ses obligations en matière d'assistance aux victimes, dans un esprit de dignité, de résilience et de solidarité.

Nous encourageons à cet égard une coopération technique et financière accrue, afin de consolider les progrès obtenus et d'amplifier notre action en faveur des victimes.

Je vous remercie de votre attention.